



**Clio. Femmes, Genre, Histoire**

14 | 2001  
Festins de femmes

---

## Le festin d'Assuérus : femmes – et hommes – à table vers la fin du Moyen Âge

Bruno LAURIOUX

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/103>  
DOI : 10.4000/clio.103  
ISSN : 1777-5299

### Éditeur

Belin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2001  
Pagination : 47-70  
ISBN : 2-85816-592-0  
ISSN : 1252-7017

### Référence électronique

Bruno LAURIOUX, « Le festin d'Assuérus : femmes – et hommes – à table vers la fin du Moyen Âge », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 14 | 2001, mis en ligne le 15 novembre 2006, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/103> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.103>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2022.

Tous droits réservés

---

# Le festin d'Assuérus : femmes – et hommes – à table vers la fin du Moyen Âge

Bruno LAURIOUX

---

- 1 Dans ce qui oppose les convivialités du Moyen Âge et des Temps Modernes ou contemporains, Jean-Louis Flandrin a mis l'accent sur la prise en compte des conditions sociales. Au banquet médiéval, qui unissait maîtres et domestiques tout en les distinguant par toute une série de signes hiérarchiques, auraient succédé des repas égalitaires mais exclusifs, qui pratiquaient la ségrégation sociale en une sorte de communautarisme alimentaire<sup>1</sup>. Le modèle médiéval, à la fois unanimiste et hiérarchique, ne s'appliquerait-il pas également aux rapports que la commensalité peut tisser entre les sexes ?
- 2 L'hypothèse semble d'autant plus légitime que les documents d'archives font apparaître fort peu de repas exclusivement féminins<sup>2</sup> – tout comme les textes littéraires et les images qui les illustrent. La cause semble entendue : le Moyen Âge prônait à table la mixité des genres en même temps que celle des classes. Il est cependant aussi beaucoup d'occasions pour festoyer entre hommes<sup>3</sup>, qui laissent supposer des repas monosexués rassemblant les femmes de leur côté ; car toutes ne sont pas des servantes qui mangent en cuisine !
- 3 Une des manières de mesurer cette tendance à choisir la mixité – ou au contraire la séparation – serait de confronter la solution représentée sur une image à celle vers laquelle orientait sans équivoque le texte illustré par la dite image. Faute de pouvoir procéder systématiquement à une telle comparaison – même sur un corpus iconographique restreint – je l'ai cantonnée à quelques motifs bibliques assez répandus (principalement le « festin d'Assuérus ») qui obligent les artistes à penser les rapports entre femmes et hommes à table. Quelle que soit la contrainte imposée par le texte, le traitement de ces motifs me paraît attester la banalité d'une mixité qui doit certes être organisée, mais pas trop : la souplesse des placements à table que révèlent les enluminures trouve au reste son répondant – et son fondement – dans les récits de

banquets mis en scène à la cour de Bourgogne et dans les quelques indications de manuels de civilité plutôt avarés en la matière. Se devinant malaisément à travers des représentations peu explicites et des normes obliques, la coexistence des femmes et des hommes est incontestablement une pratique ordinaire du Moyen Âge.

Penser la mixité à table : trois motifs bibliques

- 4 Le bon point de départ pour une première prospection iconographique paraît être l'index de la base de données « Mandragore » établi pour les manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, dans lequel j'ai utilisé l'entrée « repas », riche de 533 références correspondant à autant d'enluminures<sup>4</sup>. Des découvertes de hasard ont révélé des lacunes dans cet inventaire, y compris pour le fonds français qui semble pourtant a priori bien mieux couvert que le fonds latin<sup>5</sup>. Mais il n'était pas envisageable de procéder à une vérification complète. D'autant que – et c'est la deuxième réserve d'importance – le malthusianisme qui régit actuellement la communication des documents au Cabinet des manuscrits n'a pas permis d'examiner tous les items répertoriés par « Mandragore ». C'est dire si les remarques qui suivent restent hypothétiques.
- 5 Au moins peut-on constater que, sur les 145 images finalement exploitées, un tiers seulement comporte une ou plusieurs femmes à table. Si la participation des femmes aux festins ne se conçoit que dans le cadre d'une coexistence des sexes – très peu d'enluminures mettent en scène un banquet exclusivement féminin<sup>6</sup> –, cette mixité est donc finalement assez peu représentée au regard des festins d'hommes. Rareté qui s'observe jusque dans les romans de chevalerie, si prolixes par ailleurs en occasions d'agapes<sup>7</sup> : alors que la courtoisie met au centre de ses valeurs les relations entre hommes et femmes, celles-ci paraissent singulièrement absentes des repas accompagnant par exemple le cycle arthurien. On aurait tort de voir nécessairement dans ces images un reflet des descriptions épiques qu'elles illustrent, puisque celles-ci mentionnent bel et bien la participation de femmes. La présence féminine est tout aussi floue dans les enluminures des œuvres historiques ; ainsi, quelle que soit la forme littéraire ou le texte qu'il accompagne, le cycle iconographique d'Alexandre le Grand ne ménage que de très rares plages de mixité : c'est de manière exceptionnelle que des femmes sont convoquées à l'empoisonnement du roi<sup>8</sup>, seule la scène de l'incendie de Persépolis appelant sans conteste la coexistence des sexes<sup>9</sup>.
- 6 Pour voir en nombre plus substantiel des femmes à table – des femmes entourées d'hommes, en l'occurrence – il faut se tourner vers la Bible et ses divers « sous-produits », Bible Historiale issue de l'Historia Scholastica de Pierre le Mangeur, ou bien ouvrages dévots comme le Speculum humanae salvationis<sup>10</sup>. Ces textes ne donnent pas seulement à voir la mixité en images. Ils la donnent à lire, à penser.
- 7 L'un des motifs privilégiés est le festin d'Assuérus, tiré d'Esther, sans doute le livre biblique le plus riche en récits de repas<sup>11</sup> – au point d'avoir donné naissance, dans le Roman d'Esther du médecin juif avignonnais du XIV<sup>e</sup> siècle Crescas du Caylar, à de véritables morceaux de bravoure gastronomiques<sup>12</sup>. Le début du Livre d'Esther raconte qu'Assuérus (Xerxès) « qui régnait de l'Inde jusqu'en Éthiopie sur 127 provinces » fit à Suse, la 3<sup>e</sup> année de son règne, un « grand banquet (grande convivium) pour tous les princes » de ses États. Après des festivités qui durèrent 180 jours, il offrit en outre à tous les habitants de la ville, petits comme grands, un repas qui se prolongea pendant 7 autres jours. De son côté, et c'est un point d'importance dans notre optique, « la reine

Vashti fit aussi un banquet de femmes au palais où le roi Assuérus résidait habituellement »<sup>13</sup>.

- 8 De cette claire situation – deux repas parallèles séparant les sexes – les enlumineurs n'ont pas donné une traduction fidèle. Certains n'ont représenté qu'un banquet d'hommes, a priori celui qu'avait offert le roi Assuérus<sup>14</sup>. D'autres ont mêlé aux hommes des femmes, faisant du festin d'Assuérus un moment inattendu de mixité<sup>15</sup>. Était-il impossible – ou inconvenant – de montrer un repas exclusivement féminin ? Ou bien voulait-on, en mélangeant ainsi les sexes, renforcer le caractère scandaleux de telles agapes ?<sup>16</sup> En vérité, l'exégèse n'allait pas en ce sens.
- 9 En effet, dans ce banquet somptueux – les convives dînaient au milieu de tentures précieuses, sur des lits d'or et d'argent, en buvant sans limite dans des coupes d'or –, dans ce banquet que, selon le texte de la Vulgate, Assuérus avait donné « pour montrer la richesse de sa gloire royale et la grandeur ostentatoire de sa puissance »<sup>17</sup>, les commentateurs ont vu le symbole de réalités spirituelles. Pour Raban Maur, par exemple, « cette préparation de très opulents banquets, bien que, selon le sens historique, elle semble démontrer la pompe des riches et le luxe des délices d'un puissant roi, cependant, pour le mystère très sacré de notre très puissant roi, c'est-à-dire le Seigneur Christ, elle signifie la grandeur des richesses spirituelles et l'œuvre excellente de la vie, que celui-ci (le Christ) a distribuées largement, par le moyen d'un partage, à chacun de ses fidèles »<sup>18</sup>. Cette distribution de grâces s'applique aussi dans l'au-delà ; l'interminable festin du roi préfigure donc celui, éternel, que le Seigneur offrira aux élus : « le banquet d'Assuérus a duré 180 jours, mais il durera à perpétuité celui que le Christ nous a préparé », écrit l'auteur du *Speculum humanae salvationis*<sup>19</sup>. De même, dans le banquet de Vashti, le palais « où le roi Assuérus résidait habituellement » n'est autre, pour un exégète, que la Jérusalem céleste<sup>20</sup>.
- 10 Une interprétation similaire est faite du deuxième motif mettant en scène la mixité à table, celui des Enfants de Job ; au reste, les enlumineurs du *Speculum humanae salvationis* l'ont représenté côte à côte avec le festin d'Assuérus<sup>21</sup>. « Ses [sept] fils allaient faire un banquet dans la maison de chacun d'entre eux à son tour (in die suo) et ils invitaient à y aller leurs trois sœurs afin qu'elles mangeassent et bussent avec eux », est-il écrit dans les débuts du livre de Job<sup>22</sup>. Ce cycle perpétuel de repas évoque bien entendu l'éternité des réjouissances célestes : « Tous eurent des repas en tout temps et sans interruption, tous seront pour toujours dans l'allégresse perpétuelle », précise l'auteur du *Speculum humanae salvationis*, qui comprend, dans « cycle de sept jours », l'« éternité perpétuelle », voit dans les fils de Job les sept âges du Saint Esprit et dans ses trois filles les vertus angéliques<sup>23</sup>.
- 11 Cette interprétation n'allait pourtant pas de soi, car le verset suivant indiquait la nécessité où se trouvait Job de purifier les participants à ces agapes perpétuelles : « Lorsqu'un cycle de [sept] jours de repas était passé, Job les faisait venir et les sanctifiait ; levé dès l'aube, il offrait un holocauste pour chacun », car il craignait qu'ils aient péché ou maudit Dieu en leur cœur<sup>24</sup>. Pourtant, aucune des enluminures illustrant ce festin ne suggère la débauche qu'un festin mixte, dans l'esprit des moralistes d'Église, entraînait à coup sûr : hommes et femmes mêlés selon des combinaisons que l'on retrouvera, les convives se disposent sagement le long d'une table ou autour de celle-ci<sup>25</sup> ; on peut même montrer la « sanctification » des enfants par leur père<sup>26</sup>. Seul un manuscrit présente une vision plus spectaculaire, illustrant le moment où un vent violent venu du désert fait s'écrouler la maison sur les fils et les filles de Job<sup>27</sup>.

12 Le rapprochement du festin et de la débauche, le glissement des plaisirs de la bonne chère à ceux de la chair s'observe en revanche pleinement dans le dernier motif dont je voudrais parler, celui du banquet de Balthasar. Ce repas est en effet le théâtre de plusieurs scandales. D'une part, on y boit dans les vases précieux que Nabuchodonosor, le père de Balthasar, a pris au Temple de Jérusalem. Pis, le roi s'entoure dans ses beuveries non seulement de courtisans mais de « ses épouses et de ses concubines » (*uxoresque ejus et concubinae*)<sup>28</sup> ; tous adorent des dieux d'or, d'argent, de bronze, etc.<sup>29</sup>. C'est bien précisément ce que Daniel reproche au roi lorsqu'il fournit l'interprétation fatale de la fameuse inscription « Mane, Thecel, Phares » sur le mur du palais. Le blasphème s'accompagne d'une mixité sexuelle voire sociale, que les enlumineurs ont traduite en images assez fades<sup>30</sup>. Rien à voir avec ces scènes d'étoves, où la grande table est posée au-dessus des baignoires, non loin des lits, vers lesquels se dirigent des couples<sup>31</sup>. La mixité à table n'est pas en soi un sujet de scandale. Elle est banale. De ce fait, elle laisse une large place aux variantes en matière d'organisation.

Organiser la mixité : placements à table

13 Pour comprendre comment la mixité s'organise en plans de table, il ne faut plus se contenter du mince échantillon des motifs iconographiques bibliques les plus parlants. De ce fait, les difficultés s'accroissent. Il est parfois délicat de distinguer les femmes des hommes. Surtout, l'élargissement à de nouveaux genres, qui coïncident souvent avec des gammes iconographiques spécifiques, multiplie les variables dans l'interprétation. Le tableau établi à partir de la cinquantaine d'images péniblement rassemblées fait ainsi apparaître le poids des circonstances (cf. tableau en Annexe A infra).

14 La nature du repas, dans la mesure où il est possible de l'identifier et de la classer (repas quotidien ou festif, et en ce second cas, lié à une occasion particulière, qui consiste à célébrer des noces, honorer un invité, etc.) – et en tenant compte du fait que cette nature peut varier pour un même motif<sup>32</sup> – influe de manière décisive sur la répartition numérique et spatiale entre femmes et hommes. Ainsi, un repas galant implique presque nécessairement un<sup>33</sup> ou plusieurs couples<sup>34</sup> et donc l'alternance à table<sup>35</sup>. En revanche, les festins officiels se structurent autour de la puissance invitante ou de l'hôte que l'on entend honorer : c'en est le point de repère autour duquel peuvent s'imaginer des solutions variées – mais au fond assez indifférentes –, depuis la stricte séparation jusqu'à la parfaite alternance, en passant par divers types de coexistences.

15 On notera l'extrême rareté des dispositifs consignants femmes et hommes à des tables séparées<sup>36</sup> ou en des groupes homogènes de part et d'autre du convive principal<sup>37</sup>. La cohabitation à table se traduit donc généralement – tout au moins si l'on en croit ce corpus d'images – par une proximité immédiate<sup>38</sup>. Elle n'est pas nécessairement synonyme d'alternance rigoureuse des sexes. Certes, on trouve assez fréquemment cette solution – et on la trouverait encore plus fréquemment si l'intervention d'un convive d'honneur, en général un homme, ne venait en perturber l'ordonnement<sup>39</sup>. La disposition en quinconce est même attestée dans une miniature de la Cité de Dieu de saint Augustin, avec une rigueur que ne renieraient pas nos traités actuels de savoir-vivre<sup>40</sup>.

16 Mais la préférence va à une mixité de bon aloi, sans règle bien définie. Le repas de paysan figuré dans un manuscrit des poésies de Guillaume de Machaut illustre cette mixité « à la bonne franquette » pourrait-on dire : c'est la pause au milieu d'une journée de travail, trois hommes et deux femmes se sont assis à terre pour déjeuner ; une des femmes s'apprête à couper une tranche dans une miche de pain, une autre boit

une coupe de vin, tandis qu'un homme tient la cruche. Les tâches sont indifférenciées, le partage est total : nul besoin en ce cas de placement<sup>41</sup>. Il peut arriver aussi que les femmes forment des isolats compacts au milieu d'une table d'hommes : c'est ainsi que les enlumineurs se sont plu à représenter les filles de Job, entourées de leurs frères tout en restant entre elles<sup>42</sup>. Mais le mélange consiste le plus souvent à saupoudrer les quelques femmes présentes entre les paquets massifs de messieurs : les premières sont en effet, dans la majorité des cas, en nombre inférieur aux seconds<sup>43</sup> – le plus souvent de moitié, quelquefois de plus encore (une pour 5), rarement de moins (2 pour 3, 3 pour 7, etc.). Assez logiquement, le convive d'honneur se voit flanqué d'une de ces rares représentantes féminines – quand ce n'est pas la seule<sup>44</sup>. La prend-il alors à sa gauche ou à sa droite ?

- 17 Le décompte des dispositions spatiales – qui, de la femme ou de l'homme, se situe à droite ou à gauche en regardant le lecteur/spectateur ? – révèle là aussi une certaine indifférenciation. Dans 38 cas, la femme est placée à gauche de l'homme, dans 46 à sa droite<sup>45</sup>. Il y a donc une relative égalité entre ces deux positions, et ceci, semble-t-il, quelle que soit la qualité du commensal masculin : être assise à la droite du convive d'honneur se révèle aussi courant qu'être à sa gauche. Tout au plus peut-on remarquer que le fait d'être à la droite d'un homme résulte plus souvent de la simple conséquence de l'alternance<sup>46</sup> : être placée à sa gauche représenterait dès lors la véritable norme, celle qui s'applique en l'absence de toute autre contrainte. Doit-on mettre en rapport cette disposition préférentielle avec la dévalorisation habituellement attachée au côté gauche ? C'est un pas que je me garderai de franchir, faute de trouver des confirmations dans les textes<sup>47</sup>.

Plans de tables dans les banquets bourguignons

- 18 Nous ne disposons pas, pour le Moyen Âge, de plans de table tels que plus tard les cours royales en produiront d'abondance. Pour reconstituer la disposition des convives – et notamment la position respective des femmes et des hommes – il faut se fier aux textes de nature fort diverse qui décrivent le déroulement de banquets et aux traités qui règlent celui-ci. Dans la première catégorie, on doit évidemment privilégier les chroniques de festins qui ont réellement eu lieu, mais qui ne peuvent être pleinement confrontés aux images dont il vient d'être question : car ces dernières illustrent des œuvres littéraires, les faits d'un lointain passé ou bien encore l'Histoire sainte – presque jamais des festivités contemporaines.
- 19 Parmi les chroniqueurs épuliers, ceux de la cour de Bourgogne présentent un intérêt tout spécial. C'est là, en effet, que les fastes de la table atteignent un niveau inégalé faisant de chaque banquet un événement international qui attirait des spectateurs de fort loin et dont le retentissement était amplifié par le soin des historiens « officiels ». Les événements clés du pouvoir bourguignon en furent le prétexte : les mariages qui affermissaient les alliances, la présentation des projets de croisade (lors du Banquet du Faisan en 1454), la réunion annuelle de l'Ordre de la Toison d'or. Tout banquet est politique : c'est un acte de propagande qui vise non seulement à rappeler, grâce au déploiement de riches victuailles, la puissance ducale, mais à présenter la variété et l'ordre de la société que le prince dirige. Les problèmes d'étiquette y prennent donc une acuité singulière, en premier lieu la place à table qui doit en gros refléter le rang dans le monde<sup>48</sup>.
- 20 Or, les témoins qui nous décrivent les tables bourguignonnes ont participé directement à l'organisation des festivités, quand ils n'ont pas dirigé eux-mêmes l'ensemble du

travail des offices domestiques. Pour les noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal (1430), qui fourniront un premier plan de table (Annexe B, plan 1), nous disposons d'un témoignage de premier plan, celui de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, qui n'est autre que le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or<sup>49</sup>. Sous le simple nom de Toison d'Or, il fut l'un des organisateurs et acteurs du fameux banquet du Faisan (1454) dont Matthieu d'Escouchy fournit la description la plus fiable (Annexe B, plan 2)<sup>50</sup>. Matthieu d'Escouchy avait incontestablement sous les yeux le compte rendu officiel du banquet, peut-être établi par Olivier de la Marche<sup>51</sup>. Devenu maître d'hôtel de Charles le Téméraire, ce dernier a donné un récit circonstancié des entremets et divertissements dont il supervisa la réalisation pour les noces de Charles le Téméraire et Marguerite d'York en 1468 : c'est dire si l'on peut suivre avec confiance le plan de table dont il a consigné le détail (Annexe B, plan 3)<sup>52</sup>.

- 21 Pour chaque repas, n'est ici toutefois reproduite qu'une des tables mises en place lors des différents banquets, ce qui peut modifier sensiblement les perspectives. Dans la grande salle où se tenaient les noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, il y avait ainsi deux autres tables qui, semble-t-il, n'accueillaient que des femmes, « bourguignonnes » pour l'une, portugaises pour l'autre : si des hommes sont cités à leur propos, c'est pour en avoir assuré le service. Au banquet du Faisan, perpendiculairement à la table « moyenne » (dite ainsi à cause de sa taille : elle portait 4 entremets), qui prenait la largeur de la salle, s'étendaient une grande table (9 entremets), peuplée de chevaliers et de dames, et une petite (3 entremets) laissée aux écuyers et demoiselles. C'est lors du mariage de Charles le Téméraire que l'éclatement paraît à son maximum : les chevaliers et gentilshommes anglais mangent dans la galerie, tandis que le duc dîne dans une salle particulière, seul mais entouré d'un impressionnant ballet de serviteurs. La mixité à table est donc loin d'être la règle dans les banquets bourguignons.
- 22 La table sélectionnée pour notre réflexion est dans tous les cas la table d'honneur. Celle de la mariée pour les noces, celle du duc pour le banquet du Faisan. Les autres tables sont à l'évidence d'un niveau inférieur : la seconde table des noces de 1430 ne comprend aucun parent proche de la mariée, la troisième n'accueille que des dames portugaises sans autre précision, seule la première comprend à la fois des membres de la famille d'Isabelle de Portugal, des évêques et des dames de haut lignage ; les chevaliers et seigneurs de la « grande table » de 1454 sont en général les cadets ou les fils de ceux de la table moyenne, qui unit les deux ducs de l'assistance, et la petite table ne rassemble précisément que des « petits », simples écuyers ou demoiselles d'un rang inférieur aux dames. Or, c'est à la table d'honneur qu'a priori jouent avec le plus de force les règles de disposition des convives. Pour les autres tables, les chroniqueurs se contentent d'ailleurs de noter qu'elles accueillaient, sans plus de précision, des dames/ demoiselles et chevaliers/écuyers, ou bien mentionnent le personnage qui les présidait (le comte de Charolais, fils du duc et futur Charles le Téméraire, pour la grande table de 1454) ; lorsque des convives en sont cités, aucun placement n'est signalé.
- 23 A priori, donc, on devrait trouver aux tables d'honneur une mixité organisée selon des règles déterminées. L'alternance n'en fait visiblement pas partie, ou tout au moins elle s'efface devant le rang. Prenons l'exemple des noces d'Isabelle de Portugal et de Philippe le Bon en 1430 (Annexe B, plan 1). À la table de la mariée – d'où est absent, rappelons-le, son époux – ce sont deux femmes qui côte à côte occupent les places d'honneur : la nouvelle duchesse de Bourgogne et l'épouse du duc de Bedford (régent

du royaume de France pour l'Anglais Henri VI), qui se trouve être aussi la sœur de Philippe le Bon, sont placées en effet au centre de la table, flanquées chacune de trois convives ; d'autre part, elles sont les seules – à l'exception du frère de la mariée, l'infant don Férand de Portugal – à disposer d'une nef<sup>53</sup> pour y laisser leurs aumônes. Il existe pourtant une inégalité entre elles : Isabelle de Portugal s'assoit la première, précise le chroniqueur, et d'autre part elle se situe par rapport à sa voisine au haut-bout de la table, c'est-à-dire du côté le plus élevé et le plus considéré de celle-ci ; les convives qui se trouvent à sa droite sont dits « au-dessus », tandis que ceux qui se trouvent à la gauche de la duchesse de Bedford sont dits « au-dessous ». De fait, c'est le frère de l'épousée qui flanque immédiatement celle-ci à droite, lui-même flanqué de deux évêques, l'un du Portugal et celui du lieu ; tandis que du côté gauche de la « Régente de France » on trouve certes un Portugais, mais qui est seulement le neveu d'Isabelle, puis deux dames, importantes sans être considérables. Nulle alternance donc : les femmes se trouvent réparties entre les deux places d'honneur et le bas-bout de la table ; peut-on gager qu'en des circonstances autres qu'un mariage, elles eussent toutes été confinées en ce bas-bout ?

- 24 Précisément, au Banquet du Faisan (1454 : plan 2 infra), l'honneur revient à un homme, le duc de Bourgogne en personne, qui traite somptueusement ses invités : si l'on suit Matthieu d'Escouchy, il se trouve au centre exact de la table, entouré respectivement de cinq convives à sa droite et de cinq à sa gauche. Parmi ses dix commensaux, pas moins de sept sont des femmes, ce qui exclut là aussi une stricte alternance. Agathe Lafortune-Martel a bien montré les raisons politiques, familiales et sociales qui présidaient à cette composition de table<sup>54</sup>. Le rattachement à de prestigieux lignages est la première condition<sup>55</sup> : à la droite immédiate du duc, Isabelle de Bourbon est la fille du duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon ; séparée de la précédente par le duc de Clèves, dont elle est la belle-sœur, Béatrice de Portugal appartient à une lignée royale, descendant en outre d'un duc capétien de Bourgogne. Les maisons de Bourbon et de Clèves jouent un rôle de premier plan dans une « géopolitique » bourguignonne qui s'incarne en des alliances matrimoniales croisées : Béatrice, qui est l'épouse d'Adolphe de Clèves frère du duc Jean, est aussi une nièce d'Isabelle de Portugal ; Mademoiselle d'Étampes, petite-cousine de Philippe le Bon, a été donnée en mariage au duc Jean de Clèves ; quant à Isabelle de Bourbon, elle est promise au comte de Charolais, fils aîné du « Grand duc d'Occident » et futur Charles le Téméraire. De sorte que la table de Philippe le Bon est composée en majorité de ses parents, et singulièrement de ses parentes, au sens large : parentes de sang (sa fille bâtarde, sa nièce, sa petite-cousine) et parentes par alliance (son épouse, la nièce de celle-ci qui est en même temps l'épouse d'un de ses neveux, la femme de son bâtard), parfois les deux à la fois (Isabelle de Bourbon, sa nièce, est aussi la fiancée de son fils ; sa petite-cousine a épousé un de ses neveux). Seule la femme du chancelier Nicolas Rolin n'appartient pas à cette configuration lignagère et nobiliaire : elle est d'ailleurs reléguée à l'extrémité du côté gauche de la table ; c'est là aussi qu'on a fait asseoir Jacques, seigneur de Pons, et, plus près du duc, l'épouse du bâtard Antoine de Bourgogne. À bien des égards, cette « Grande table » apparaît comme une table des épouses et le degré de proximité spatiale de celles-ci avec le duc est dans une large mesure calqué sur la proximité familiale de leurs maris avec le même duc : au plus près figure la promise de son héritier, plus loin sa nièce par alliance ; du côté gauche, le moins noble, une petite-cousine devenue nièce par alliance, l'épouse d'un bâtard et enfin la femme d'un serviteur, qui dut cependant en ressentir un grand honneur.

- 25 La prise en compte prioritaire du rang du mari pour le placement des femmes se retrouve dans le *Boke of Nurture* de John Russell, qui était au service du duc Humphrey de Gloucester. En cas normal, une femme conserve « l'état de son mari », y compris si celui-ci est bien plus élevé que le sien. La seule exception est lorsqu'elle est de sang royal : alors, explique le maître d'hôtel anglais, « *be lady of blod royalle shalle kepe be state bat she afore in stode* », et ceci même en cas de mésalliance avec un modeste chevalier<sup>56</sup>. Ainsi s'explique la place reconnue à Béatrice de Portugal qui, tout en ayant épousé un « cadet de famille », Adolphe II de Clèves, a conservé les prérogatives dues au sang royal, capétien et portugais, qui coule dans ses veines ; de même, Marie de Bourgogne, comtesse de Charney, doit au fait d'être bâtarde de Philippe le Bon sa présence à la table ducale. La cohérence avec le *Boke of Nurture* ne doit pas surprendre : ce manuel pour maître d'hôtel a été écrit seulement quelques décennies avant les relations des chroniqueurs bourguignons, et l'on sait les liens étroits qui unissaient à l'époque les cours anglaises et bourguignonnes. Au point que la maison d'Édouard IV allait finir par se régler, dans les années 1470, sur celle de son beau-frère Charles le Téméraire<sup>57</sup>. Est-ce à dire que les usages bourguignons se sont imposés à toutes les cours ?
- 26 En réalité, l'étiquette bourguignonne cristallise la propension de la société médiévale à considérer le repas – tout au moins le festin – comme une manifestation de la hiérarchie sociale. On trouve cette tendance à l'œuvre y compris dans des textes courtois, a priori porteurs d'autres valeurs. Pour le repas qu'offre le roi Marc à Arthur lors du premier retour de Tristan en Cornouailles, Marc et son épouse font asseoir Arthur entre eux deux pour lui faire honneur, précise, vers 1270-80, le continuateur du *Tristan und Isolde* de Gottfried von Straßburg, Heinrich von Freiberg<sup>58</sup>. De même, dans *Tristan le Moine*, poème de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, lors d'un repas du soir donné à la cour du roi Arthur, qui a lieu autour de la Table Ronde, Keydin prend place à côté de la reine Gueniè-vre, tandis que le roi Arthur demande à Tristan et à son épouse Yseut de prendre place à côté de lui, sans que la parfaite alternance soit exigée<sup>59</sup>. Celle-ci semble au contraire s'imposer aux convives de second rang qu'il n'est pas question ni besoin d'honorer. Heinrich von Freiberg, toujours lui, décrit ainsi le repas des noces de Tristan et Yseut : autour du couple des nouveaux époux prennent place les invités, « un fier chevalier » entre deux dames et entre deux chevaliers une dame<sup>60</sup>. L'alternance est un plaisir que l'on se permet lorsque ni le pouvoir ni la puissance ne sont en jeu.
- 27 On comprend que les codificateurs des bonnes manières n'y aient porté aucune attention. Dès l'avance, le genre des *Ensenhamen* occitans ne s'attardait guère sur les questions liées à la coexistence des sexes à table : seul l'*Ensenhamen* de la donzela du catalan Amanieu de Sescars, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, souligne la nécessité pour la « demoiselle » (en gros la suivante) d'être séparée de sa maîtresse par « deux femmes ou deux hommes »<sup>61</sup> ; la neutralité de cette alternative en dit long sur l'évidence de la situation – la préoccupation première de l'auteur étant, il est vrai, d'éviter que la donzela ne se retrouve au même niveau que la dame.
- 28 La proximité immédiate d'un convive masculin n'en impose pas moins des devoirs à la femme, et c'est ce dont se préoccupent les « civilités », « chastoiments » et autres « enseignements ». Selon Robert de Blois, la femme doit choisir pour son voisin de table les plus beaux morceaux, prenant bien soin de n'avalier elle-même que de petites bouchées, pas trop chaudes car il convient surtout de ne pas perdre la face en faisant rire de soi<sup>62</sup>. Les fameuses recommandations de la Vieille dans le *Roman de la Rose* de

Jean de Meun ne disent pas autre chose : après s'être assurée que ses convives sont bien installés, la bonne hôtesse s'assoit, la dernière de tous ; là, elle se tourne enfin vers son compagnon de table<sup>63</sup>.

- 29 Les plaisirs de la mixité arrivent bien après les devoirs de la maîtresse de maison. Manger ensemble, femmes et hommes mêlés, n'a vraiment rien d'une obligation ou d'une norme au Moyen Âge : c'est une pratique ordinaire dont l'évidence ne diminue nullement les agréments.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Alexandre-Bidon D., 1996, « Festin d'images et "hors d'œuvre enluminés" », dans *Histoire de l'alimentation*, sous la direction de J.-L. Flandrin et M. Montanari, Paris, pp. 537-545.
- Baumgartner E., 1995, dir., *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*, Paris (Bibliothèque de la Pléiade).
- Beaune C., 1995, « Vœux et Pas », dans *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, sous la direction de D. Régnier-Bohler, Paris, pp. 1131-1192.
- Beaune H. et d'Arbaumont J., 1873-1878, *Mémoires d'Olivier de la Marche*, Paris, 4 vol.
- Buschinger D., 1996, « Banquets et manières de table dans la réalité et la fiction au Moyen Âge. Un exemple : le corpus tristanien », dans *Banquets et manières de table au Moyen Âge, Senefiance*, n° 38, pp. 411-422.
- du Fresne de Beaucourt, 1863-1864, éd., *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, Paris, 3 vol.
- Flandrin J.-L., 1996, « Les temps modernes », dans *Histoire de l'alimentation*, sous la direction de J.-L. Flandrin et M. Montanari, Paris, pp. 549-575.
- , 1999, « Les repas en France et dans les autres pays d'Europe du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Tables d'hier, tables d'ailleurs. Histoire et ethnologie du repas*, sous la direction de J.-L. Flandrin et J. Cobbi, Paris, pp. 193-273.
- Furnivall Fr. J., 1868, *Early English Meals and Manners*, Londres (2<sup>e</sup> édition, 1904 : EETS-OS 32).
- Grossel M.-G., 1996, « La table comme pierre de touche de la courtoisie : à propos de quelques chastoiments, ensemhamen et autres contenance de table », dans *Banquets et manières de table au Moyen Âge, Senefiance*, n° 38, pp. 181-195.
- Guerreau-Jalabert A., 1992, « Aliments symboliques et symbolique de la table dans les romans arthuriens », *Annales ESC*, t. 47, pp. 561-594.
- Lafortune-Martel A., 1984, *Fête noble en Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle. Le banquet du Faisan (1454) : Aspects politiques, sociaux et culturels*, Montréal-Paris (Cahiers d'Études Médiévales 8).
- Laurioux B., 1995, « Banquets, entremets et cuisine à la cour de Bourgogne », dans *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, sous la direction de D. Régnier-Bohler, Paris, pp. 1027-1127.
- Lutz J. et Perdrizet P., 1907, *Speculum humanae salvationis*, texte critique, traduction inédite de Jean Mielot (1448), t. I, Mulhouse.

Micha A., 1978, éd., *Lancelot en prose du XIII<sup>e</sup> siècle*, t. 4, Paris-Genève.

Migne J.-P., 1844-1855, *Patrologiae Latinae Cursus Completus*, 222 vol., Paris.

Morand F., 1876-1881, éd., *Chronique de Jean Lefèvre*, Paris, 2 vol.

Myers A.R., 1959, *The Household of Edward IV. The Black Book and the Ordinance of 1478*, Manchester.

Neubauer A. et Meyer P., 1892, « Le roman provençal d'Esther par Crescas du Caylar », *Romania*, t. 21, pp. 194-227.

Perdrizet P., 1908, *Étude sur le Speculum Humane Salvationis*, thèse complémentaire, Paris.

Sansone G. E., 1977, *Testi didattico-cortesi di Provenza*, Bari.

## ANNEXES

Annexe A : Placements femmes-hommes dans les enluminures des manuscrits de la BnF  
Voir en document annexe.

Annexe B : Plans de table lors des banquets de la cour de Bourgogne

Nota : on a marqué en **gras** les lettres correspondant à des femmes.

*Plan 1 : Noces de Philippe le Bon et Isabelle de Portugal (1430), « Grande table »*

**E D C A B F G H**

□

< au-dessus

au-dessous >

**A** = Isabelle de Portugal, la mariée

**B** = duchesse de Bedford, régente de France

**C** = Infant don Férand, frère d'Isabelle de Portugal

**D** = évêque d'Évora au Portugal

**E** = évêque de Tournai

**F** = comte d'Orin, neveu d'Isabelle de Portugal

**G** = douairière de Namur

**H** = dame de Beurevoir

*Plan 2 : Banquet du Faisan (1454), « Moyenne table »*

**F E D C B A G H I J K**

□

**A** = Philippe le Bon, duc de Bourgogne

**B** = Isabelle de Bourbon, nièce de Philippe le Bon et promise de Charles le Téméraire

**C** = Jean Ier duc de Clèves, neveu de Philippe le Bon

**D** = Béatrice de Portugal, nièce de la duchesse Isabelle et épouse d'Adolphe de Clèves

**E** = Isabelle de Portugal, épouse de Philippe le Bon

**F** = Marie de Bourgogne, comtesse de Charny, bâtarde de Philippe le Bon

**G** = Mademoiselle d'Étampes, future duchesse de Clèves

**H** = Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol

**I** = Marie de la Vieville, épouse d'Antoine, bâtard de Bourgogne

**J** = Jacques, seigneur de Pons au Poitou

**K** = Guigonne de Salins, femme du chancelier de Bourgogne

*Plan 3 : Noces de Charles le Téméraire et Marguerite d'York (1468), Table d'honneur de la grande salle*

		<b>F</b>		<b>G</b>	
<b>C</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	<b>(D)</b>	<b>E</b>	

□

**A** = Marguerite d'York, la mariée

**B** = Isabelle de Portugal, épouse de Philippe le Bon et mère de Charles le Téméraire, le marié

**C** = Mademoiselle de Bourgogne

**D** = Duchesse de Norfolk : fatiguée, dîne ce jour-là dans sa chambre

**E** = Mademoiselle d'Arguel

**F** = comtesse d'Escalles

**G** = Marie de Bourgogne, comtesse de Charny, bâtarde de Philippe le Bon

F et G sont derrière l'épousée, pour l'aider et la soutenir, comme il est de coutume de faire en tel cas

Annexe C : Tableau généalogique des convives de la table d'honneur au Banquet du Faisan (1454)

*Nota* : on n'a fait figurer que les personnages indispensables à la compréhension des liens familiaux entre les convives de la table d'honneur (dont le nom est entouré). Tous les membres d'une fratrie ou tous les conjoints ne sont donc pas représentés.

Voir en document annexe.

## NOTES

1. Par exemple Flandrin 1996, p. 572 et Flandrin 1999, pp. 239–240.

2. Cf. l'article d'Odile Redon dans ce même numéro.

3. On verra que, dans le corpus iconographique délimité plus loin, les deux tiers des scènes de repas ne comportent que des hommes.

4. Une copie papier de la recherche pour ce mot m'a été aimablement communiquée par Sabine Coron, conservatrice en chef de la Bibliothèque de l'Arsenal, que je remercie vivement ici.
5. Par exemple, les mss fr. 6185, f° 255 (repas à l'étuve, représentation pourtant fort connue) et fr. 12574, f° 181v° (mariage de la fille d'Olivier de Castille avec Artus d'Algarve) n'ont pas été répertoriés sous l'entrée « repas ».
6. Par exemple mss fr. 146, f° 32v°b ; fr. 22545, f° 129 (poésies de Guillaume de Machaut).
7. Guerreau-Jalabert, 1992 ; Buschinger, 1996.
8. BnF, ms. fr. 9342, f° 207, où la reine, qui est représentée d'habitude assistant Alexandre souffrant, tient clairement le bras du souverain à table.
9. BnF, fr. 709, f° 35, illustrant les *Faiz d'Alexandre* de Quinte-Curce traduits par Vasque de Lucène : Alexandre incendie Persépolis à l'instigation d'une femme publique, ivre de surcroît.
10. Le *Speculum humanae salvationis* (« Miroir de l'humaine Rédemption ») est l'un des ouvrages de piété les plus répandus de la fin du Moyen Âge : on a répertorié plus de 220 manuscrits du texte latin, auxquels il faut ajouter une trentaine de manuscrits pour la traduction allemande, une dizaine pour la traduction française, etc. Cf. Perdrizet, 1908.
11. Il est remarquable que sur 57 occurrences du lemme *convivium* dans la Vulgate, 15, soit plus du quart, proviennent du Livre d'Esther (statistique établie à partir de la concordance électronique disponible sur <http://bible.gospelcom.net>).
12. Les 3 versets décrivant le festin d'Assuérus dans la *Megillah* sont développés par Crescas en 100 vers (vv. 63-162), qui consistent notamment en une longue liste de plats, assaisonnée des commentaires diététiques attendus d'un médecin (éd. Neubauer et Meyer, 1892, qui rappellent les autres savants juifs du midi de la France ayant également écrit – cette fois en hébreu – des parodies du livre d'Esther, lui-même la base de la liturgie de la fête juive de *Pourim*).
13. « Vashti quoque regina fecit convivium feminarum in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat » (Est 1, 9). La version citée ici est celle de la Vulgate Sixto-Clémentine publiée en 1914 et disponible en ligne sur <http://cyberbuzz.gatech.edu/catholic/scriptures/esther.htm>. Cette version est plus proche de la Vulgate en circulation à Paris au Moyen Âge que des éditions critiques plus récentes.
14. BnF, lat. 511, f° 43 ; lat. 512, f° 44.
15. BnF, fr. 2, f° 210 ; fr. 159, f° 250v° ; fr. 188, f° 47.
16. On pourrait aussi rapprocher cette représentation mixte d'un passage du *Speculum humanae salvationis* : « Ad hoc convivium non solum magnates vocabantur / sed et omnis populus, tam viri quam feminae, invitabantur » (éd. Lutz-Perdrizet, 1907, p. 87 ; c'est moi qui souligne). Mais la Vulgate donne seulement (Est 1, 3) « invitavit omnem populum ».
17. Cf. dans le *Miroir de l'humaine salvacion* (BnF, ms. fr. 188, f° 47) : « Nous ne lisons point que nul Roy ne aultre ne fist oncques si grant semonse de gens ne si grant apprestement de viandes ne qui tant durast ». « Car nous ne lisons point que nul ait jamais fait ung si sollennel menger », écrit Jean Miélot, dans sa traduction de 1448 au même texte : *Miroir de la Salvation humaine*, ch. XLII, éd. Lutz-Perdrizet, 1907, p. 159.
18. Raban Maur, *Expositio in Librum Esther*, I (Migne, PL 109, col. 635-670).
19. « Convivium assueri centum otoginta diebus duravit / Sed istud perpetuo duravit quod Christus nobis preparavit » » (BnF, ms. lat. 512, f° 44).
20. Raban Maur, *Expositio in Librum Esther*, I (éd. Migne, PL 109, col. 635-670).

21.BnF, mss fr. 188, f° 47 ; lat. 511, f° 43 ; lat. 512, f° 44. Dans le deuxième de ces manuscrits, les deux banquets paraissent se tenir à la même table et les musiciens qui se trouvent devant celle-ci font également le lien entre les deux scènes. Rappelons que le principe du *Speculum humanae salvationis* est typologique : chaque événement d'origine évangélique (donc relevant de la Rédemption) est mis en relation avec trois autres événements (en général bibliques, donc datant de la Chute) qui sont censés le préfigurer. Ce sont ici les félicités des bienheureux au ciel qu'annoncent 1° Salomon et la reine de Saba ; 2° le banquet d'Assuérus ; 3° le festin des enfants de Job. Pour mieux marquer les liens entre ces événements, les enlumineurs les ont représentés sur une double page, à raison de deux enluminures par page. Perdrizet, 1908 a souligné la très forte influence iconographique qu'a exercée le *Speculum humanae salvationis*.

22.Jb 1, 4 (« et ibant filii eius et faciebant convivium per domos unusquisque in die suo et mittentes vocabant tres sorores suas ut comederent et biberent cum eis », d'après la *Biblia Sacra Vulgata* disponible en ligne sur <http://bible.gospelcom.net>).

23.« Per ista convivia intelligamus coelestem jucunditatem, / per circuitum septem dierum perpetuam aeternitatem ; / septem filii possunt esse Sancti [Spiritus] septem aetatum, / tres filiae, angelicae virtutes trium hierarchiarum. / Omnes haberunt sine intermissione semper convivia, / omnes erunt semper in aeterna laetitia. / O bone Jesu, propter tuam benignissimam bonitatem, / perduc nos ad illam perpetuam jucunditatem » (éd. Lutz et Perdrizet, 1907, p. 87 ; j'ai ajouté entre crochets un terme, qui me semble indispensable et figure dans le manuscrit BnF, ms. lat. 512, f° 44 [ignoré de Lutz et Perdrizet]).

24.Jb 1, 5.

25.BnF, mss fr. 5, f° 171 ; fr. 188, f° 47 (la discussion y est toutefois animée) ; lat. 511, f° 43 ; lat. 512, f° 44.

26.BnF, ms. fr. 164, f° 158v°.

27.BnF, ms. fr. 9, f° 248, d'après Jb 1, 18-19.

28.Dn 5, 2 (cité d'après la version disponible en ligne sur : <http://cyberbuzz.gatech.edu/catholic/scriptures/daniel-a.txt>).

29.Dn 5, 1-4. Cf. le résumé-adaptation qu'en fait Petrus Comestor dans son *Historia Scholastica*, Liber Danielis, VIII (éd. Migne, PL 198, col. 1456-1457) : « Baltassar vero fecit grande convivium optimatibus suis mille, et fecit ut asserentur vasa, quae asportaverat Nabuchodonosor avus suus de templo Domini, et bibebant in eis rex, et optimates, et uxores, et concubinae ejus, et laudabant deos suos ».

30.BnF, ms. fr. 13, f° 266 ; fr. 50, f° 95 ; fr. 9221, f° 95.

31.BnF, ms. fr. 289, f° 414v°.

32.Par exemple, le festin de Balthasar est décrit avant tout dans la Bible comme un repas offert aux grands du royaume : c'est sur cet aspect qu'insiste la miniature du BnF, ms. fr. 13, f° 266, à la suite il est vrai des *Antiquités Judaïques* de Flavius Josèphe qu'elle illustre (cf. aussi ms. fr. 9221, f° 95, en écho à un poème de Guillaume de Machaut). En revanche, le ms. fr. 50, f° 95 (*Miroir historial* de Vincent de Beauvais) en fait un véritable repas galant, où Balthasar est entouré de « ses épouses et courtisanes » comme les qualifie le texte biblique.

33.BnF, ms. fr. 344, f° 331 : Lancelot à table avec la femme du sénéchal de Gorre. Sans être galants à proprement parler, les repas que la femme du sénéchal offre quotidiennement à Lancelot sont empreints de l'ambiguïté caractéristique de la courtoisie : la dite épouse « assés avoit bialté et cortoisie » et « amoit » le preux chevalier « sur tos hommes » (Micha, 1978, XLI, 1, p. 95).

34. On pense bien entendu aux fameuses scènes d'étuves, qui, on le sait, accueillait aussi les amours tarifés : par exemple, BnF, mss fr. 6185, f° 255 (2 couples à table et un autre au lit), et fr. 289, f° 414v° (7 femmes et 12 hommes !).
35. Sauf lorsqu'un roi dîne avec des courtisanes : c'est le cas de Balthasar dans le ms. fr. 50, f° 95, qui a 3 femmes à sa table ; il y en a 4 autour d'Alexandre dans la scène de l'incendie de Persépolis, qu'il aurait été incité à allumer à l'instigation d'une « femme publique » (BnF, ms. fr. 709, f° 35). Cf. d'autre part, ms. fr. 286, f° 79v° : 4 femmes et 2 hommes se font face de part et d'autre d'une table.
36. Par exemple BnF, ms. fr. 1586, f° 55.
37. Cf. BnF, ms. fr. 5, f° 171 (festin des Enfants de Job autour du frère aîné ou de Job lui-même ?) ou encore ms. fr. 146, f° 32v°a (autour de Fauvel).
38. Je n'ai pas trouvé de confirmation statistique dans mon corpus (dont on connaît les défauts) à l'opposition faite par Danielle Alexandre-Bidon, 1996, p. 542, entre les repas ordinaires, où l'alternance semble de rigueur, et les grands festins où prévaut « une stricte répartition des convives selon leur sexe ». La distinction entre les deux catégories de repas, ordinaires et grands, semble fondée sur le nombre de convives : il faut peut-être tenir compte également de la typologie révélée par le texte accompagnant l'image.
39. Par exemple le Christ dans les Noces de Cana (f° 3) et le repas chez Marthe et Marie (f° 6v°) du même Psautier du XIII<sup>e</sup> siècle (BnF, ms. n. a. lat. 1392).
40. BnF, ms. fr. 18, f° 180v° (pour illustrer une fête romaine, une femme encadrée de 2 hommes fait face, d'un côté d'une table, à 2 couples mixtes ; de sorte que chaque femme fait face à un homme).
41. BnF, ms. fr. 22545, f° 72.
42. BnF, mss fr. 188, f° 47 et lat. 511, f° 43.
43. Les cas de parité ne donnent pas nécessairement lieu à une stricte alternance : dans une représentation du festin d'Assuérus, le roi et la reine sont bien assis côte à côte, mais entourés respectivement d'un homme et d'une femme ; est-ce la logique du pouvoir qui l'emporte ici ? (BnF, ms. fr. 188, f° 47r°).
44. BnF, mss fr. 2, f° 210 ; fr. 164, f° 158v° ; n. a. lat. 1392, f° 3 et 6v°.
45. Pour une même scène, j'ai distingué toutes les dispositions représentées : par exemple, FHFH se décompose en 2 fois FH et une fois HF. Rappelons que le sigle F symbolise une femme et H un homme : leur succession de gauche à droite correspond à leur position face au spectateur/lecteur.
46. Souvent, cependant, les couples seuls adoptent la disposition FH.
47. C. Marand-Fouquet me fait remarquer que certains manuels de savoir-vivre du XIX<sup>e</sup> siècle attribuent une origine chevaleresque à la tradition de placer la femme à la gauche de l'homme : le bras droit de celui-ci serait laissé libre pour pouvoir protéger la dame.
48. Lauriou, 1995, pp. 1027–1030, pour une première approche.
49. Cf. la traduction dans Lauriou, 1995, p. 1041, d'après l'édition Morand, 1876–1881.
50. Cf. la traduction dans Lauriou, 1995, pp. 1050–1051, d'après l'édition du Fresne de Beaucourt, 1863–1864.
51. Le plan proposé par Matthieu d'Escouchy a toutefois été préféré à celui que rapporte Olivier de la Marche dans ses *Mémoires* (éd. Beaune et d'Arbaumont, 1873–1878, t. II) : ce dernier, qui est en accord avec Matthieu d'Escouchy quant aux noms et au nombre de convives, en dispose 3 seulement à la droite de Philippe le Bon (Isabelle de Bourbon,

Jean I<sup>er</sup> de Clèves et Béatrice de Portugal) contre pas moins de 7 à sa gauche, dont sa propre épouse à ses côtés (cf. traduction dans Beaune, 1995, pp. 1141–1142).

52. Cf. la traduction dans Laurieux, 1995, pp. 1071–1072, d'après l'édition Beaune et d'Arbaumont, 1873-1878, t. III.

53. La nef est un récipient en forme de navire conservant les couverts des convives de prestige ou les aliments qu'ils n'ont pu terminer et qui seront donnés aux serviteurs et aux pauvres.

54. Lafortune-Martel, 1984, pp. 102–106.

55. Cf. tableau généalogique en annexe C.

56. Éd. Furnivall, 1868, p. 74, v. 1092.

57. Myers, 1959.

58. Traduction dans Baumgartner, 1995, p. 723.

59. Traduction dans Baumgartner, 1995, p. 1031.

60. Traduction dans Baumgartner, 1995, p. 702.

61. « aian doas o dos / entre de lieys e vos » (éd. Sansone, 1977, p. 245, vv. 291-292).

62. Robert de Blois, *Le chastoïement des dames*, analysé par Grossel, 1996, pp. 192–193.

63. Cité par Grossel, 1996, pp. 193–4.

## RÉSUMÉS

Textes comme images laissent penser que la plupart des repas médiévaux faisaient coexister hommes et femmes. Mais de quelle manière ? Le traitement par les enlumineurs de trois motifs iconographiques tirés de la Bible, qui n'impliquent pas toujours cette coexistence des sexes – le festin d'Assuérus, le repas des enfants de Job et le banquet de Balthazar –, révèle la banalité d'une mixité dont les modalités d'organisation se révèlent très souples. Les plans de table des banquets de la cour de Bourgogne confirment l'imbrication des mangeurs et des mangeuses mais suggèrent que leur disposition répond à des considérations politiques et familiales plus qu'au souci de l'alternance des sexes.

Both writings and images of the period suggest that men and women could be found together at medieval feasts. But what was the etiquette of these shared meals ? The study of three illuminations of iconographical motifs taken from the Bible – Assuerus' feast, Balthazar's banquet and Job's children's shared meal – reveal very casual mixing and flexible forms of organisation – in contrast with other biblical motifs, which do not always demonstrate such coexistence of the sexes. The seating plans of banquets in the Court of Bourgogne confirm the picture of easy mixing between feasting ladies and gentlemen, whose disposition around the table was dictated more by political and family considerations, than by any notion of appropriate sexual mix.

## AUTEUR

### BRUNO LAURIOUX

Bruno Laurieux. Maître de conférences en histoire du Moyen Âge à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. A notamment publié : *Le Moyen Âge à table*, Paris, Adam Biro, 1989 et *Le Règne*

de Taillevent. *Livres et pratiques culinaires*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, ainsi que *La Civilisation du Moyen Âge en France, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan, 1998. Sous presse : *Manger au Moyen Âge*, Paris, Hachette.